

# **Attentats du 13-Novembre : dix-huit mois ferme requis contre Alexandra D., fausse victime du Carillon**

mardi 2 octobre 2018, par [Thémis](#)

## **La jeune femme a reconnu s'être faussement présentée comme victime de la fusillade de la terrasse de ce bar parisien, le soir du 13 novembre 2015.**

Le parquet de Paris a requis, mardi 2 octobre, dix-huit mois de prison ferme à l'encontre d'Alexandra D., une jeune femme qui a reconnu s'être faussement présentée comme victime de la fusillade de la terrasse du Carillon, à Paris, lors des attentats djihadistes du 13 novembre 2015.

« Ce dossier est marqué par la cupidité », a résumé la procureure, alors que la prévenue a assuré n'avoir « jamais été dans une recherche pécuniaire ». Cette Parisienne de 32 ans est jugée notamment pour avoir escroqué le Fonds de garantie des victimes de terrorisme et autres infractions pénales (FGTI) à hauteur de 20 000 euros. Mais aussi l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT), grâce à laquelle elle avait bénéficié d'un stage thérapeutique d'une semaine dans un hôtel en Normandie, en juin 2016.

Longs cheveux noirs, veste noire, celle qui avait jusque-là réfuté être une fausse victime a changé de version en début d'audience. « Je viens aujourd'hui vous dire que je suis coupable, a-t-elle lancé en pleurant, je viens vous en expliquer les raisons, je viens demander pardon » « aux victimes, aux associations ». « C'est la plus grande erreur et dérive de ma vie », a ajouté la prévenue, qui a perdu son emploi en raison de cette affaire.

### **« Mon mensonge, ma stupidité, ma douleur »**

Au bord des larmes, cette « cliente régulière du Carillon » a expliqué qu'elle avait prévu de s'y rendre le soir du 13 novembre 2015, avant de changer de plans « à vingt minutes près ». Dans l'attentat, elle a « perdu des connaissances » puis souffert d'une écrasante « culpabilité », a-t-elle assuré — « est-ce que j'aurais pu les sauver ? ». « Dans mon mensonge, ma stupidité, ma douleur », « je suis rentrée dans une machine », « j'avais les deux pieds dedans », a-t-elle affirmé.

Photos d'une cicatrice consécutive à un accident de kitesurf à l'appui, elle avait assuré, sur les réseaux sociaux, avoir été touchée au coude par une rafale de kalachnikov, racontant qu'un homme décédé était tombé sur elle et que deux de ses amis avaient été tués.

Elle avait porté plainte, s'était rapprochée de l'association Life for Paris et avait reçu plusieurs versements du FGTI, qu'elle avait relancé dix fois à cet effet. Elle était inscrite sur la « liste unique des victimes » établie par le parquet, ce qui lui avait ouvert des droits à l'indemnisation. De nombreuses incohérences dans son récit avaient éveillé l'attention et conduit à l'ouverture d'une enquête. Le jugement sera mis en délibéré ou rendu dans la foulée.

**Source : Le Monde**

**Auteur : La Rédaction**

**Date : 02/10/2018**